

Personnel de soutien de l'enseignement supérieur L'entente de principe de la FPSES-CSQ a été approuvée

L'entente de principe de la Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES-CSQ) a été entérinée, hier, par les membres de sa commission de négociation des cégeps. La présidente, Anne Dionne, indique avoir obtenu un règlement négocié pour ses 4 000 membres dans un contexte qui était loin d'être favorable.

« Les négociateurs patronaux avaient reçu le mandat de ne rien céder et d'obtenir des récupérations importantes dans les conditions de travail, notamment sur les plans

de la sécurité d'emploi et des mouvements de personnel, ce qui aurait entraîné des abolitions de poste. Or, nous les avons empêchés d'atteindre leurs principaux objectifs. La stratégie patronale a toutefois laissé un goût amer. Cela aura certainement des répercussions sur la préparation de la prochaine ronde de négociations. »

Par ailleurs, la leader syndicale précise que des améliorations aux conditions de travail ont été obtenues, dont des dispositions visant à réduire la précarité ainsi que l'obtention de la parité avec tout le personnel de soutien du réseau collégial pour la contribution annuelle de l'employeur au régime d'assurance maladie. « Ce dernier point nous satisfait particulièrement, car nous avons réparé une injustice subie par nos membres au cours des dernières années », souligne-t-elle.

Pour Anne Dionne, il ne fait aucun doute : la négociation d'un tel règlement a été rendue possible grâce à la grande solidarité et à la mobilisation des membres. L'entente de principe sera soumise au vote des assemblées générales des syndicats affiliés, une fois qu'un règlement à la table centrale aura été conclu.



Anne Dionne
Présidente de la FPSES-CSQ



**POUR NE RIEN MANQUER
SUR LA NÉGO...**

VOUS SOUHAITEZ TOUT SAVOIR SUR L'ÉVOLUTION DE LA
NÉGOCIATION DU SECTEUR PUBLIC ? ABONNEZ-VOUS À
L'INFOLETTRE DE LA CSQ EN VISITANT LE SITE NEGO2015.ORG.

